

# REGLEMENT COURSES DES BORDS DE LOIRE /MIZERIEUX / 14 avril 2018

1. Course 8 km : épreuve tracée sur la commune de Mizérieux , boucle empruntant voie communale puis chemins communaux. Départ et arrivée au centre bourg du village, avec environ 20 % de route et 80 % de chemins. Certains tronçons peuvent s'avérer boueux selon les conditions météorologiques. Dénivelé négligeable de 35 m.
2. Course 18 km : épreuve tracée sur les communes de Mizérieux, Cleppé et Nervieux, boucle empruntant voies communales et chemins communaux, avec environ 10 % de route et 90 % de chemins. Certaines parties peuvent s'avérer boueuses, selon les conditions météorologiques. Dénivelé négligeable de 55 m.
3. Les départs se feront le samedi 14 avril 2018 à 16 heures, à Mizérieux, au centre du bourg, devant la salle des fêtes, ainsi que les arrivées.
4. Les marches partiront le même jour à compter de 7 h 30, les derniers départs auront lieu à 14 heures de sorte que les chemins soient dégagés pour les courses.
5. Ravitaillements : 1 ravito complet (solide, liquide) sur le 8 km, 2 ravitos complets (solide, liquide) sur le 18 km. Ravitaillement complet à l'arrivée.
6. Matériel : gobelet personnel recommandé mais non obligatoire ; chaussures de course, type trail, avec bon grip fortement recommandées (passage par des zones boueuses selon la météo).
7. Les épreuves sont ouvertes à toutes et à tous, licenciés ou non, à partir de la catégorie junior.
8. Classement : Il sera établi, en collaboration avec notre partenaire LOGICOURSE, pour chaque course un classement général SCRACH ainsi qu'un classement individuel pour les catégories femmes et hommes : juniors, espoirs, seniors et vétérans. Les classements seront disponibles assez rapidement après la course en version papier sur place et, à partir du lendemain, sur le site de LOGICOURSE et celui du SOU DES ECOLES.
9. Des récompenses seront offertes aux trois premiers SCRACH de chaque course ainsi qu'aux premiers de chaque catégorie, récompenses non cumulables avec le précédent.
10. Inscriptions : celles-ci seront possibles directement sur le site de LOGICOURSE et ce jusqu'au 13/04 aux tarifs de 12,5 euros (+1,50 €, frais de transaction) pour le 18 km et de 7,5 euros (+1,50 € de frais de transaction) pour le 8 km. Une inscription sur place est toutefois possible le jour même aux tarifs de 18 euros pour la course de 18 km et de 10 euros pour la course de 8 km. Pour des raisons évidentes d'organisation et de tarifs, nous invitons vivement nos amis les coureurs à s'inscrire à l'avance sur le site de LOGICOURSE.
11. **Le nombre maximum de coureurs (pour les deux courses cumulées) est fixé à 300 PARTICIPANTS.**
12. **Inscription licenciés** : Pour les licenciés de la FFA (licence athlé compétition, licence athlé entreprise et licence athlé running) : un bulletin d'inscription avec numéro de licence et année d'obtention (saison en cours). Pour les titulaires d'un pass' runing : un bulletin d'inscription avec le numéro de pass running en cours de validité. Pour les licenciés d'une fédération agréée (hors UNSS et UGSEL) titulaires d'une licence en cours pour la saison en cours faisant apparaître par tous les moyens la mention « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pieds en compétition : un bulletin d'inscription avec la photocopie de la carte licence. Pour les titulaires d'une licence délivrée par la FFTRI, la FFCO ou la FFPM pour la saison en cours : un bulletin d'inscription avec la photocopie de la licence en cours. Pour les titulaires d'une licence

délivrée par l'UNSS ou UGSEL pour l'année en cours : un bulletin d'inscription avec la photocopie de la carte licence et l'engagement réalisé par l'établissement scolaire, la fédération ou l'association sportive. La licence FFA doit être présentée lors des inscriptions au même titre que les autres licences.

13. **Inscription pour les non-licenciés** : un bulletin d'inscription auquel est annexé **le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition**, ou sa photocopie, **ce certificat doit être daté de moins d'un an**.
14. Chaque participant se verra remettre lors du retrait des dossards **une puce** fournie par LOGICOURSE à fixer sur sa chaussure. Une prime d'engagement est prévue.
15. Un VTT ouvrira chacune des 2 courses, de même pour l'accompagnement des derniers coureurs. Signaleurs, rubalise tous les 100 m et panneaux de couleur spécifique permettront aux participants de suivre correctement le parcours
16. L'organisateur, **le sou des écoles RPI Nervieux-Mizérieux**, décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident survenu pour cause de déficience physique au cours de l'épreuve. L'organisateur est cependant couvert par une assurance « responsabilité civile » souscrite auprès d'ALLIANZ.
17. La couverture médicale est assurée par un médecin et des secouristes.
18. **Remise des dossards/inscriptions** : à partir de 10 heures, à la salle des fêtes de Mizérieux.
19. **Environnement** : respectons la nature.il est impératif de respecter les chemins tels qu'ils sont balisés, sans coupe. Tout concurrent surpris en train de jeter un gel sera automatiquement disqualifié.
20. L'organisation se réserve le droit d'apporter toutes les modifications nécessaires, en fonction de la météo, modifications qui seront portées à la connaissance de tous les participants avant le départ.
21. **Droit à l'image** : du fait de son engagement, chaque participant donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.
22. Le fait de participer implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement sans recours contre l'organisation.

### **Renseignements complémentaires :**

Vincent Comte : 06 24 21 04 14 [vincent.comte@volumen.fr](mailto:vincent.comte@volumen.fr)

Edouard Girardin : 06 83 48 10 95 [edouardgirardin@wanadoo.fr](mailto:edouardgirardin@wanadoo.fr)